

pour les discuter séparément au fur et à mesure que le Sénat en sera saisi, tandis qu'elles feront sûrement l'objet, au comité, de l'examen attentif sur lequel on peut compter de la part de nos comités.

Mais il y aurait peut-être lieu de formuler certains commentaires d'ordre général sur le discours du trône dans son ensemble. Tout d'abord, nous sommes tous ravis de savoir que Sa Gracieuse Majesté la reine et Son Altesse Royale le prince Philippe nous rendront visite cette année à l'occasion de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent et qu'ils visiteront la plupart des régions du Canada. Lors de leur dernier séjour parmi nous, ils se sont à nouveau fait aimer de la population du Canada. Cette fois, ce n'est pas simplement comme symboles de la royauté que Sa Majesté et le prince viendront nous voir, mais à titre de bons amis.

Qu'il me soit aussi permis de formuler une remarque au sujet de la tournée du très honorable premier ministre dans les capitales du Commonwealth. Il ne manquera pas de résulter de cette visite beaucoup d'avantages tangibles et intangibles. On peut en dire autant,—on pourrait même dire que ses avantages sont déjà évidents,—au sujet de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal en septembre dernier.

Honorables sénateurs, le gouvernement d'un pays a pour double objet la paix et la prospérité. A ce double point de vue j'estime que nous pouvons envisager l'année 1959 avec un certain optimisme. D'après certains indices qui ne trompent pas, il nous est permis de croire que la récente régression économique tire à sa fin et que nous pourrions réaliser nos grands projets pour le progrès à long terme et constant de l'économie du Canada. Comme le déclarait M. James Muir, président et directeur de la Banque Royale du Canada, en s'adressant à la 90^e réunion annuelle des actionnaires le 8 janvier 1959:

Le Canada possède tout ce dont il a besoin pour résoudre lui-même les problèmes que pose son expansion économique. Il a d'abondantes ressources naturelles, et une excellente main-d'œuvre qui augmente sans cesse. Il est administré par des gouvernants et des hommes d'affaires doués d'initiative et de prévoyance. En outre, son économie très diversifiée s'appuie sur une forte agriculture. Favorisés par ces avantages naturels, les Canadiens n'ont qu'à vouloir pour faire en sorte que leur économie soit solide et progresse constamment. Le Canada deviendrait ainsi un vivant exemple pour le reste du monde, et prouverait à l'Orient comme à l'Occident que l'expansion économique et le progrès social les plus solides et les mieux assurés s'obtiennent dans un climat de liberté politique et économique.

La situation qui existe à Berlin est certes inquiétante, mais tout indique que le secteur occidental de cette ville conservera sa liberté

jusqu'à ce que soit réglé le problème de l'Allemagne en général et qu'on ne déclarera pas la guerre à ce sujet. Sans être économiste, il m'apparaît clairement que nous sommes actuellement sous la double menace du chômage et de l'inflation et qu'il nous faut trouver une solution à ces problèmes. Je suis convaincu que le gouvernement actuel répond et continuera de répondre à cet appel impérieux à l'action, qu'il portera remède à ces problèmes et qu'il fera tout en son pouvoir pour en atténuer les conséquences. Voilà des questions qui intéresseront tous les Canadiens lorsque le nouvel exposé budgétaire sera présenté.

Honorables sénateurs, la nature et la portée des mesures législatives dont le programme a été esquissé dans le discours du trône, nous promettent que la présente session sera bien remplie, intéressante et ardue. Le Sénat, aidé de ses comités permanents et de leurs présidents si compétents, saura, j'en ai la conviction, être à la hauteur de sa tâche. Nous possédons une excellente organisation et nous sommes prêts à toute éventualité. Qu'il me soit permis d'exprimer un souhait qui est aussi, certes, celui de tous mes collègues: puissions-nous expédier les questions dont nous serons saisis assez rapidement pour pouvoir passer au moins une partie de l'été prochain dans la grande liberté des champs!

Honorables sénateurs, ma conclusion sera brève. J'ai déclaré au début de mes observations que l'on ne nous a pas encore fait connaître le texte des mesures qui seront présentées au cours de la présente session. Ce n'est pas tout à fait vrai en ce qui concerne une des mesures projetées, celle de l'adoption proposée de la Déclaration canadienne des droits. Le bill C-60, qui comporte une telle déclaration, a été présenté à l'autre endroit par le très honorable premier ministre à la fin de la dernière session. Il a subi la première lecture, le premier ministre l'a commenté lui-même, puis en ont fait autant le chef de l'opposition et le chef du parti cécéliste, après quoi cette mesure est demeurée au *Feuilleton*. Nous ne saurions assurément affirmer que le nouveau projet de loi sera en tous points conforme au libellé du premier, mais nous avons au moins une idée assez précise de ce qu'il renfermera.

Nous devons, comme toujours, attendre que le bill parvienne à cette Chambre pour nous former un jugement définitif sur ses termes. Je pense, cependant, que cette proposition, qui est d'une façon toute spéciale le projet personnel et longuement mûri du premier ministre, appelle quelques remarques générales. Il a préconisé une Déclaration canadienne des Droits presque sans arrêt depuis le premier jour où il a siégé au Parlement. Depuis, il a plaidé cette cause de presque